

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE LA GIETTAZ

Séance du 07 juillet 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 11

Date de la convocation : 30 juin 2023

Date d'affichage : 30 juin 2023

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023

ID : 073-217301233-20230707-27_2023-DE



L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel DANGLARD, Maire.

Présents : Daniel DANGLARD, Michel BIBOLLET, Noël BIBOLLET, Wesley TEINTURIER, Franck BIBOLLET, Cécile GERFAUD-VALENTIN, Gérard WICKER.

Excusés : Olivier BOUCHEX-BELLOMIE (pouvoir à Michel BIBOLLET), Xavier BOUCHEX-BELLOMIE (pouvoir à Cécile GERFAUD-VALENTIN), Benoît de BILLY (pouvoir à Daniel DANGLARD), Odile LEGOUX (pouvoir à Gérard WICKER).

N° 27/2023

SUBVENTIONS

REAMENAGEMENT DU CIMETIERE

La Commune de La Giettaz a pour volonté de rénover son cimetière afin d'en faciliter l'accessibilité. Le projet comprend une reprise de l'enceinte du cimetière ainsi que le réaménagement des allées.

Ce projet nécessite un soutien tout particulier, d'autant plus que les contraintes stratégiques et financières se révèlent importantes.

La demande de subvention porte donc sur un projet estimé à 220 000 € maximum. Le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2023 afin de pouvoir être achevé au printemps 2024.

Au regard des ambitions du projet, et afin de générer l'effet levier nécessaire à sa juste réalisation, il convient de formuler une demande auprès de l'État, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de la Savoie, et de tout autres financeurs afin de solliciter les subventions les plus importantes possibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de **Réaménagement du cimetière** tel que présenté ;
- SOLLICITE le soutien de l'État, de la Région Auvergne – Rhône-Alpes, du Département de la Savoie, et de tout autre financeur afin d'obtenir les aides financières les plus élevées possibles ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.



LA GIETTAZ le 07 juillet 2023

Le Maire,
Daniel DANGLARD